

Message d'intérêt public

Augmentation du taux d'imposition foncière pour 2023

Date de début : 24 aout 2023

Date de fin : 30 septembre 2023

Ensemble du Nunavut

45 s

Conformément à la décision du Conseil de gestion financière, le ministère des Finances a augmenté le taux **d'imposition foncière à l'extérieur d'Iqaluit** pour l'année 2023.

Les taux d'imposition foncière suivants entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Catégories de propriétés	Taux par mille
Catégorie 3	13,52 par mille
Catégorie 4	13,52 par mille
Catégorie 5	26,84 par mille
Autres classes	6,15 par mille
Éducation (écoles)	0.00

La taxe sera appliquée en septembre 2023 et les avis d'imposition seront envoyés à la fin du mois de septembre 2023. Les sommes seront dues 60 jours après la date de l'avis.

Pour plus d'information, veuillez appeler au 1 800 316-3324 ou courrieller à propertytax@gov.nu.ca.

###

Relations avec les médias :

Hillary Casey
Directrice des politiques ministérielles
Ministère des Finances
867 975-5831
FinanceComs@gov.nu.ca

Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uuiutullu uvani www.gov.nu.ca.
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.